

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-322 du 10 octobre 1973

mettant fin aux fonctions du Capitaine
Issifou BOURAIMA en qualité d' Attaché
Militaire à l' Ambassade du Dahomey à
Paris.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le décret N°71-192 du 29 septembre 1971, portant nomination du Capitaine Issifou BOURAIMA en qualité d'Attaché Militaire à l'Ambassade du Dahomey à Paris,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Il est mis fin, pour compter du 7 septembre 1973, aux fonctions du Capitaine Issifou BOURAIMA nommé au poste d'Attaché Militaire à l'Ambassade du Dahomey à Paris par décret N°71-192 du 29 septembre 1971.

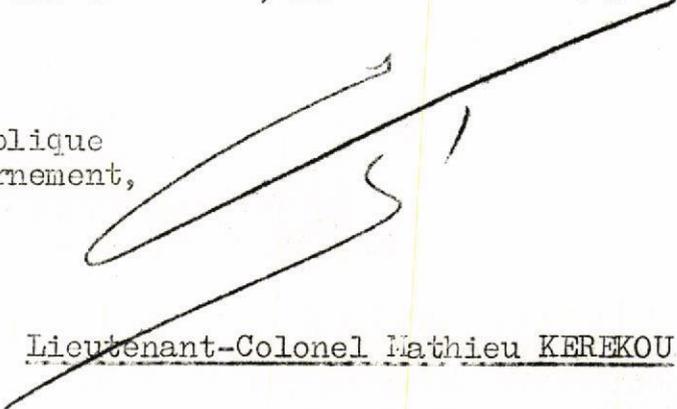
Le Capitaine Issifou BOURAIMA est remis à la disposition du Ministre de la Défense Nationale, pour compter de cette même date.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 10 octobre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



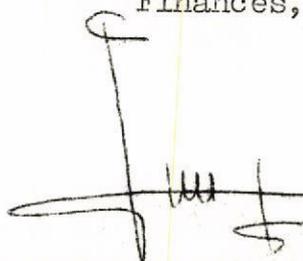
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Affaires
Etrangères absent, le Ministre
des Travaux Publics, Mines et
Energie, chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine André ATCHADE



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - MAE 4 - Cab.Mil 4 EMAT 8 - Intéressé 1
Ministères 10 - DIM 2 EMSC-EMGN 4 SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde CH.5
SPD 2 - DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 DI 8 Am-
bassade du Dahomey à Paris 1 JORD 1